

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1859-1860.

Projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1860.

*(Voir le N^o 113, session 1858-1859, et le N^o 11, session 1859-1860 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1859, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1860, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est maintenu, pour l'année 1860, au chiffre de 15,944,527 francs, et sera réparti entre les provinces conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1860, est évalué à la somme de cent-quarante-huit millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix francs

(2)

(148,788,790 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843, à la somme de quatre cent mille francs (fr. 400,000).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1860.

Bruxelles, le 9 décembre 1859.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) E. DE MOOR.
LÉON DE FLORISONE.*

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1860.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1860.		TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPOTS.			
	Foncier.			
	Principal	15,944,527	18,886,290	
	5 centimes additionnels ordinaires	478,535		
	2 Id. id. pour non-valeurs.	518,890		
	10 Id. id. extraordinaires	1,594,452		
	5 Id. id. supplémentaires sur le tout	550,086		
	Personnel.			
	Principal.	9,180,000	10,098,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	918,000		
	Patentes.			
	Principal	3,500,000	3,850,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	550,000		
	Droit de débit des boissons alcooliques.	"	1,020,000	
	— des tabacs	"	170,000	
	Redevances sur les mines.			
	Principal	500,000	577,500	
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	50,000		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	27,500		
	Douanes.			
	Droits d'entrée	14,000,000	14,745,000	
	Droits de sortie.	65,000		
	Droits de tonnage.	680,000		
	Accises.			
	Sel	5,073,000	25,565,000	
	Vins étrangers.	2,350,000		
	Eaux-de-vie indigènes.	6,000,000		
	— étrangères.	225,000		
	Bières et vinaigres	7,400,000		

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1860.		TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Sucres de canne et de betterave	4,500,000		
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	15,000		
	<i>Garantie.</i>			
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	"	225,000	
	<i>Recettes diverses.</i>			
	Droits de magasins des entrepôts, perçus au profit de l'Etat.	180,000	195,000	
	Recettes extraordinaires et accidentelles	15,000		
	<i>Droits additionnels et amendes.</i>			104,746,790
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels). .	13,000,000		
	Greffe (Id. id.). .	240,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Hypothèques (Id. 26 id.). .	2,400,000		
	Successions (Id. 30 id.). .	8,250,000		
	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 c. addit.)	1,600,000	29,415,000	
	Droit dû par les époux survivants (id.). .	150,000		
	Timbre.	5,480,000		
	Naturalisations	5,000		
	Amendes en matière d'impôts.	150,000		
	Id. de condamnation en matières diverses.	140,000		
	<i>PÉAGES.</i>			
	<i>Domaines.</i>			
TRAVAUX PUBLICS.	Rivières et canaux	5,100,000	4,700,000	
	Routes appartenant à l'État.	1,600,000		
	<i>Postes.</i>			
	Taxe des lettres et affranchissements.	3,950,000		
	Port des journaux et imprimés	500,000		9,390,000
	Droits sur les articles d'argent	50,000	4,580,000	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. .	80,000		
	<i>MARINE.</i>			
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	110,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1860.		TOTAL.	
	CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	26,500,000	26,950,000	52,912,300	
	Télégraphes électriques	450,000			
	Domaines (valeurs capitales)	1,100,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Forêts	1,000,000	3,465,000		
	Dépandances des chemins de fer	100,000			
	Établissements et services régis par l'État.	540,000			
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	650,000			
	Revenus des domaines	275,000			
TRÉSOR PUBLIC.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	200,000	2,497,500		
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	800,000			
	— des actes des commissariats maritimes	50,000			
	— des droits de chancellerie	55,000			
	— des droits de pilotage	600,000			
	— des droits de fanal	100,000			
	— de la fabrication de monnaies de cuivre.	180,000			
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500			
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	300,000			
		REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	3,000	155,000		
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000			
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	50,000	550,000		
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000			

